CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E109221** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2027**

ÉDITÉ LE 31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 9 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY
Siret : 799 468 996 00019
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2131075
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010886200204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010886200204
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : GALLOPIN SAS

44 AVENUE DE PARIS
91670 ANGERVILLE

Téléphone : 01 64 95 28 00 **Fax :**
Portable : 0620332910
Responsabilité légale :
GALLOPIN FRANCK DIRECTEUR GÉNÉRAL / GALLOPIN ELLEN PRÉSIDENT

Site Internet :
E-mail : gallopinsas@gmail.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 362 795 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	12	11/07/2023
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure)		11/07/2023
3133	Ardoises (Technicité supérieure)		11/07/2023
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure)		11/07/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/08/2026 14:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.